

DELIB 03-2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 31 mars 2022 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 17 Date de la convocation : 24/03/2022
En exercice : 19 Date d'affichage : 24/03/2022
Qui ont pris part à la délibération : 16

L'an deux mille vingt et deux et les trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Maud FLAMANT, Marie-Rose LADOWITCH, Marie-Pascale PRADES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Mesdames Sylvie CALAS et Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : Daniel MONTAGNE

La séance débute à 20h05

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Un extrait des comptes administratifs 2021 a été envoyé par mail aux élus le 7 mars 2020.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

Ce dernier propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2021 de la Commune.

Pour : 12 Contre : 4 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET


